INF139 · NOTES HISTORIQUES

La loi Léonetti de 2005

La loi Léonetti du 22 avril 2005 est une loi française relative aux droits des malades et à la fin de vie. Elle a été…

LECTURE
2 min

PUBLIÉE
13/08/2025

MISE À JOUR
13/08/2025

SOURCE
https://schilo.org/inf139-la-loi-leonetti-de-2005-2/

EXPORTÉE LE
04/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

La loi Léonetti de 2005 2
Objectifs de la loi 2
Dispositions clés 2

La loi Léonetti de 2005

La loi Léonetti du 22 avril 2005 est une loi française relative aux droits des malades et à la fin de vie. Elle a été conçue pour encadrer les pratiques médicales en fin de vie, sans légaliser l'euthanasie. Voici ses principaux apports :

Objectifs de la loi

Lutter contre l'acharnement thérapeutique : La loi interdit l'« obstination déraisonnable », c'est-à-dire la poursuite de traitements inutiles ou disproportionnés qui ne font que maintenir artificiellement la vie.

Renforcer les soins palliatifs : Elle impose aux médecins de dispenser des soins visant à soulager la douleur et à préserver la dignité du patient.

Respecter la volonté du patient : Toute personne peut refuser ou demander l'arrêt d'un traitement, même si cela peut entraîner la mort.

Dispositions clés

Traitements antidouleur : Ils peuvent être administrés même s'ils risquent d'abréger la vie, à condition que ce ne soit pas l'objectif recherché.

Directives anticipées : Toute personne peut rédiger ses volontés concernant sa fin de vie. Ces directives sont valables 3 ans et doivent être prises en compte par les médecins.

Personne de confiance : Le patient peut désigner une personne de confiance dont l'avis sera consulté si le patient devient inconscient.

Procédure collégiale : En cas d'arrêt de traitement pour un patient inconscient, la décision doit être prise collectivement par plusieurs médecins, en concertation avec la famille ou la personne de confiance.

La loi Léonetti a été complétée en 2016 par la loi Claeys-Léonetti, qui introduit notamment la sédation profonde et continue jusqu'au décès dans certains cas.

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	INF140 - La loi Claeys-Léonetti de 2016 https://schilo.org/inf140-la-loi-claeys-leonetti-de-2016/
ÉTUDE SUIVANTE	INF141 - La prière, un thème central chez Luc https://schilo.org/inf141-la-priere-un-theme-central-chez-luc/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/inf139-la-loi-leonetti-de-2005-2/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.